

Les échos du Conseil municipal du 24 septembre

■ Participation à une action humanitaire

L'Espace Michel Colucci a sollicité le Conseil municipal pour l'obtention de plusieurs ordinateurs et imprimantes, destinés au collectif jeunes « Action Cameroun » (rassemblement de jeunes Montrougiens engagés dans une action humanitaire au Cameroun), afin d'équiper les écoles du village de Nkolfoulo d'un Cyber Espace en complément des cinq déjà octroyés par délibération du 8 avril 2008, dans le cadre de ce même projet.

Cette requête, qui porte sur dix ordinateurs et deux imprimantes, fera l'objet d'un don en nature par la Ville de Montrouge, puisque le Service informatique dispose d'un parc d'ordinateurs non utilisés, dont la réforme a déjà été prononcée. Aussi, le don de 10 ordinateurs et 2 imprimantes est voté.

■ Bilan des acquisitions et des cessions réalisées par la commune en 2007

Tous les ans il doit être présenté au Conseil municipal le bilan des acquisitions ou cessions immobilières effectuées par la commune ou par une autre entité agissant dans le cadre d'une convention.

La SEMARMONT n'a réalisé aucune opération foncière pour la commune en 2007.

En revanche, la commune a signé en 2007 six acquisitions qui furent motivées par différentes considérations:

- Les travaux de prolongement de la ligne de métro n° 4 (47, avenue de la République) ;
- La redynamisation du commerce de proximité en centre-ville (82, avenue de la République) ;
- La création d'espaces verts de proximité (9, rue Descartes/2, Passage Raymond) ;
- L'installation de services municipaux, œuvrant pour l'intérêt général en assurant la sécurité, la tranquillité et la salubrité dans la commune (54-56, rue Gabriel Péri).

Les deux cessions ont quant à elles été motivées par le principe de bonne gestion financière, la commune ne souhaitant pas supporter le coût de gestion de biens immobiliers en copropriété (68, rue Gabriel Péri/7, rue Pierre Curie) et inoccupés (2 bis, Villa des Vergers/10, rue du Colonel Gillon).

■ Conventions de partenariat avec les crèches et jardins d'enfants

Par délibération du 3 octobre 2005, l'assemblée délibérante a approuvé l'attribution de subventions de fonctionnement aux crèches et jardins d'éveil associatifs de la Ville de Montrouge suivant conventions, et en a autorisé le versement à la Crèche associative Vie et Parfum conformément aux modalités figurant dans

la convention de partenariat signée le 21 octobre 2005 entre la Ville de Montrouge et l'association « Crèche Vie et Parfum – Haya Mouchka ».

La convention prévoit le versement d'une subvention de 0,77 € par heure de présence réelle pour chaque enfant montrougien, âgé de 10 semaines à moins de quatre ans, accueilli au sein de ces structures, renouvelable chaque année par avenant. Le montant de la subvention prévisionnelle pour l'exercice en cours est de 27 504,40 € (0,77 € x 40 h hebdomadaires x 47 semaines x 19 enfants). La différence constatée entre le montant définitif de la subvention due pour 2007 et le montant prévisionnel alloué pour 2008 est de 2 285,36 €. L'avenant prévoit donc le versement d'une subvention de 29 789,76 €.

Par la même délibération du 3 octobre 2005, il a été également autorisé le versement de subventions de fonctionnement identiques au jardin d'éveil associatif Gan Pardess Hannah conformément aux modalités figurant dans la convention de partenariat signée le 21 octobre 2005 entre la Ville de Montrouge et l'association « Gan Pardess Hannah ».

Le montant de la subvention prévisionnelle pour l'exercice en cours est de 18 818,80 € (0,77 € x 40h hebdomadaires x 47 semaines x 13 enfants). La différence constatée entre le montant définitif de la subvention due pour 2007 et le montant prévisionnel alloué pour

Régulièrement, le Conseil municipal est appelé à examiner les demandes de subventions complémentaires ou nouvelles, émanant d'associations et d'organismes d'utilité publique basés sur Montrouge ou menant des actions sur le territoire de la commune.

Montrouge Loisirs Scrabble

Association Montrouge Service (fourniture de matériel et réalisation d'un site internet) 12 558,00 €

Centre Communal d'Action Sociale de Montrouge

(subvention complémentaire pour prestation restauration à domicile) 70 000,00 €

Cercle Athlétique de Montrouge (subvention dans le cadre des nationaux) 35 674,00 €

IFAC 92 (bourse de l'aventure) 3 000 €

Association des Maires du Nord

(aide en faveur des habitants sinistrés par la tornade à Haumont, dans le nord de la France) 6 300,00 €

TOTAL GÉNÉRAL **127 532,00 €**

2008 est de moins 4 318,15 €. L'avenant prévoit donc le versement d'une subvention de 14 470,65 €.

■ Convention Prestation de Service Unique entre la Caisse d'Allocations familiales des Hauts-de-Seine et la Ville

Les établissements communaux de la Petite Enfance bénéficient depuis le 1^{er} janvier 2005 de la Prestation de Service Unique. Cette prestation versée par la CAF est égale à 66 % du prix de revient des actes facturés aux familles (exprimés en heures enfant) par l'établissement, déduction faite des participations familiales, dans la limite du prix plafond fixé annuellement par la CNAF. Le jardin d'enfants de la Vanne et le jardin d'enfants du Onze Novembre (ouverts cette année) s'inscrivent dans une même logique de fonctionnement que l'ensemble des structures de la Ville, visant à améliorer la qualité de l'accueil et à optimiser le taux d'occupation, en s'ouvrant à des accueils et formules plus souples adaptés aux besoins des familles. Il convient donc de les intégrer dans le dispositif de la Prestation de Service Unique.



■ Promotion du tennis à Montrouge : signature d'une convention entre la Ville et le Cercle Athlétique de Montrouge

La commune de Montrouge bénéficie d'installations sportives conséquentes en ce qui concerne la pratique du tennis, réparties entre le stade Maurice Arnoux (8 courts) et le Cercle Athlétique de Montrouge (16 courts). Malgré ce niveau d'équipement conséquent, un déséquilibre est actuellement apparent : les terrains du stade Maurice Arnoux sont en effet très fréquentés, voire même saturés, alors qu'à l'inverse, on constate une sous-utilisation des courts du CAM. Une première opération de rééquilibrage



en direction des installations disponibles a été mise en œuvre en 2007/2008 : la Ville de Montrouge et le CAM se sont rapprochés afin de convenir de la mise en œuvre d'un dispositif d'aide à la promotion du tennis qui a déjà permis à de nombreux Montrougiens d'accéder aux installations du CAM. Il convient, afin de maintenir cette tendance, de prolonger ce dispositif pour la saison à venir.

Dans cette convention, le CAM s'engage à mettre en place une démarche de promotion active du tennis auprès de la population montrougienne, à ouvrir ses activités prioritairement à cette dernière et à accroître significativement la proportion de Montrougien(ne)s parmi ses adhérent(e)s. Il s'engage également à mettre en place une tarification préférentielle en direction des Montrougiens, en développant et en proposant systématiquement à ses adhérents un paiement mensuel par prélèvement automatique destiné à étaler le paiement des cotisations.

Afin d'encourager cette démarche, la Ville s'engage à verser au CAM une subvention. Au regard du nombre d'adhérents montrougiens de la saison 2007/2008, il sera prévu une aide minimale de 72 000 € pour la saison sportive 2008/2009. Si le nombre des inscrits est supérieur à celui de l'année précédente, le CAM pourra bénéficier d'une aide supplémentaire (90 000 € maximum). L'attribution éventuelle de la subvention pour 2009/2010 fera l'objet d'une nouvelle convention.

■ Rénovation et extension du système de vidéo-protection de la ville

Le système de vidéo-protection, étendu et rénové, envisage le déport d'images vers le commissariat de la Police Nationale de Montrouge. Ce partenariat

renforcé doit faire l'objet d'une convention entre la Direction Départementale de la Sécurité Publique et la Ville de Montrouge.

Cette convention se propose d'organiser les différentes modalités du déport d'images, notamment l'exploitation des images et les relations opérationnelles entre les services municipaux et la Police Nationale. Elle prévoit également la prise en charge par la Ville de l'installation et des coûts de fonctionnement du poste d'exploitation mis en place au commissariat de la Police Nationale.

Cette convention serait conclue pour une durée de trois ans renouvelable par tacite reconduction.

Le Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance soutient les villes dans leur projet de vidéo-protection, non seulement par la prise en charge à 100 % de l'opération de déport d'images du dispositif vers la Police Nationale, mais également par l'aide à l'extension du nombre de caméras sur la voie publique.

La Ville de Montrouge a obtenu dans un premier temps une subvention pour l'opération de déport d'images vers le commissariat de la Police Nationale. Une subvention complémentaire peut être accordée au titre de l'extension du système.



Retrouvez le compte rendu complet sur www.ville-montrouge.fr, rubrique Vie municipale.
Prochain Conseil municipal : mercredi 17 décembre.